

AVIS DE COURSE

HABITABLES

Nom de la compétition : LARRALDÉNIA CUP

Dates complètes : 21 septembre 2019

Lieu : Baie de Saint-Jean-De-Luz

Autorité Organisatrice (OA) : YACHT CLUB BASQUE

Grade : 5A

Série(s) : HN - OSIR - 570

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2017-2020*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les prescriptions du guide Osiris Habitable (dernières versions).

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des séries : HN, OSIRIS & OPEN 5.70.
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A - B - C de la norme CE.
Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable,
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire le jour même de la manifestation avant 11H00.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants : 20€ par bateau, au profit de la SNSM.

5. PROGRAMME

Samedi 21 septembre 2019 :

- 9H00 à 11H00 : inscriptions
- 11H00 : briefing
- 13H00 : 1^{er} signal d'avertissement (Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16H)
- 19H00 : remise des Prix au YACHT CLUB BASQUE

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier ou construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est la Baie de Saint-Jean-De-Luz ou au large de Saint-Jean-De-Luz.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10. PLACE AU PORT

Gratuité portuaire du vendredi 20 au dimanche 22 septembre.
Réservation Capitainerie de Port de Saint-Jean-De-Luz / Ciboure - Tél. : 05 59 47 26 81.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Yacht Club Basque - Tél. : 05 59 47 18 31 - contact@ycbasque.org - www.ycbasque.org

SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Saint-Jean-De-Luz	21/09/2019	03H11	09H21	52
		15H40	22H03	47